



COMMUNE DE SAINTE-ODE

PRÊT DE MATÉRIEL PAR LE SERVICE TRAVAUX

A remettre : au Service Travaux (Rue des Trois Ponts n° 21 à Amberloup)
au moins 7 jours avant la date de l'événement

Contact : Cheffe du Service Travaux – Marie SACRE – 0474/07.52.13

N° compte : BE39 0910 0051 3119 pour dépôt de la caution de 50,00€

Activité pour laquelle vous souhaitez emprunter du matériel :

Type :

Lieu :

Date(s) :

Dates souhaitées (jours ouvrables et pendant les heures de service) :

Enlèvement : (.....h.....)

Retour : (.....h.....)

Responsable de l'évènement ou personne de contact pour le prêt :

Nom :

Adresse :

Téléphone :

N° compte :

Transport du matériel :

Transport à charge de l'emprunteur au moyen d'un véhicule adapté

Transport par le Service Travaux de la Commune (associations)

Cadre réservé au Service Travaux

Paiement de la caution forfaitaire de 50,00€

Respect des dates d'enlèvement et de retour du matériel

Matériel conforme (voir vérification contradictoire)

Matériel demandé :

Désignation :	Nombre demandé :	Nombre prêté :	Nombre rentré :
Barrière Nadar (2,20m)			
Duo-bac 240L - 360L - 770L			
Table			
Banc			
Panneau de signalisation - fête locale - travaux - sens interdit - déviation - autre :			

Vérification contradictoire par l'emprunteur ET le Service Travaux ¹ :

A la prise en charge du matériel :

Matériel en état OUI NON

Observations :

.....
.....

Emprunteur Nom : Date : Signature :

Service Travaux Nom : Date : Signature :

Au retour du matériel :

Matériel en état OUI NON

Observations :

.....
.....

Emprunteur Nom : Date : Signature :

Service Travaux Nom : Date : Signature :

¹ En cas de non-restitution du matériel dans les délais prévus, une redevance sera prélevée sur la caution à raison de 5,00€ par jour de retard. En cas de matériel manquant, perdu, volé, ou détérioré et non réparable, celui-ci sera facturé à l'emprunteur au prix d'achat du matériel neuf. En cas de matériel détérioré et réparable, celui-ci sera facturé au prix coûtant de la réparation.